

No 48

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2020

Présidence : M. Alain VOIGNIER

La séance est ouverte à 19h01 en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire
Mme Anne Hiltbold, Conseillère administrative, et M. Nicolas Walder, Conseiller administratif

Mmes Susanne Barthassat, Muriel Besse, Elvia Cambier, Solange Decnaeck, Catherine Marti, Louise Morisod, Sonja Molinari, Sircée Pierre Toussaint, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Simon Bikoy, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Daniel Gubler, Jean-Pierre Isabella, Patrick Monney, Claude Morex, Agostinho Pinto, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger, Alain Voignier et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Le Président salue les membres de l'assemblée présents.

Sont absents ou excusés : MM. Laurent Coppex, Matthias Meyer, Patrick Mützenberg.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2020.
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **195-2020 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 3'100'000.— pour la rénovation et mise en conformité sécurité-énergie du centre des Pervenches, sis au 4 rue Louis-de-Montfalcon et 20 avenue de la Praille, parcelle n° 815, propriété de la Ville de Carouge.
5. Délibération administrative **197-2020 P** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit d'étude de 447'817.— TTC (dont CHF 21'325.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à la réalisation des aménagements conformément au PLQ n° 28'566A-544 Battelle-Tambourine.
6. Délibération administrative **198-2020 P** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit d'étude et de réalisation de CHF 173'250.— TTC (dont CHF 8'250.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné aux travaux d'adaptation de la chaussée permettant l'insertion par les TPG d'une voie de bus sur la route des Jeunes ainsi que la sécurisation des aménagements cyclables sur un tronçon d'environ 220 mètres entre la rue Antoine-Jolivet et l'avenue de la Praille.
7. Délibération administrative **199-2020 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des modifications apportées au règlement du 24 juin 2014 « règlement du cimetière de la Ville de Carouge Ic 08 351 » dans sa version révisée du 1^{er} février 2020.

8. Délibération administrative **200-2020 P** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit d'investissement de CHF 350'000.— TTC, (dont CHF 13'500.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour des études et démarches liées au développement de la partie du périmètre Praille-Acacias-Vernets (PAV) sur le territoire carougeois.
9. Délibération administrative **201-2020 P** : Proposition du Conseil administratif relative au nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens pour l'année 2020.

Propositions des membres du Conseil municipal

10. Motions
11. Postulats
12. Résolutions
13. Pétitions
14. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JANVIER 2020

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2020.

Le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2020 est approuvé par 26 oui, 0 non et 0 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar :

En préambule, Mme Lammar signale que MM. Monney et Barbuzzi prient le Président d'excuser leur retard. Ils sont en effet retenus à la Fondation du Vieux-Carouge, dans laquelle siège également Mme Lammar.

Prix de l'Artisanat

Le Prix de l'Artisanat a été créé en 1991 déjà, pour mettre en évidence la richesse et la diversité de l'artisanat genevois. Décerné depuis 1995 sous l'égide de l'Association des communes genevoises, il est le pendant du Prix de l'Industrie, attribué par l'Etat de Genève. Le lauréat est désigné par un jury de professionnels qui se réunissent plusieurs fois par année et prennent en compte, outre les qualités du travail du lauréat, son engagement pour la formation de la relève et la transmission de son savoir-faire.

Vous le savez, la Ville de Carouge a la chance d'être une vitrine des artisanes et des artisans. Elle s'est en effet bâtie autour de ses artisans d'art. Dès le XVIII^{ème} siècle, leur présence importante a permis à notre cité de se construire et de se développer. Les arcades qui abritaient les ateliers des artisans et des créateurs sont aujourd'hui encore le témoignage de cette présence continue.

Ce n'est donc pas un hasard si de nombreux artisanes et artisans carougeois ont été distingués par ce Prix de l'Artisanat, dont notamment Christa de Carouge, Philippe Pascoët, Chris Murner, Alain Brönnimann ou Gérald Belli et Tony Giglio.

Nous sommes très heureux d'avoir appris tout récemment que le lauréat de cette année sera à nouveau carougeois. Son nom sera formellement communiqué ultérieurement, mais cette distinction s'inscrit d'ores et déjà dans la reconnaissance que notre ville doit à ses artisanes et artisans, à l'instar de la remise du Mérite carougeois il y a quelques semaines à Chris Murner

et au baptême, également tout récent, du pont du Léman Express qui s'appelle désormais le « pont des Artisanas ».

Communications de M. Walder :

Abonnements parking du Val d'Arve

La Fondation des parkings propose désormais des abonnements au parking du Val d'Arve pour la modique somme de CHF 185.- par mois. Si vous connaissez des personnes qui seraient intéressées, sachez que de nombreuses places sont disponibles dans ce parking.

Suite de la pétition « Pour la création de places publiques dans nos quartiers »

Pour rappel, la pétition souhaitait davantage d'espaces de pique-nique, en particulier des bancs et des tables. Le Conseil municipal avait demandé au Conseil administratif de réagir rapidement là où il était possible de le faire. Par conséquent, je vous informe qu'au boulo-drome des Tours, un « banc tronc » réalisé par le SVEM a déjà été installé et que des socles béton et deux bancs supplémentaires seront posés dans la deuxième quinzaine de mars. À la ferme du Val d'Arve, une table pique-nique avec deux bancs sera ajoutée, dans la première quinzaine d'avril. Au parc des Copeaux, deux tables de pique-nique avec deux bancs seront ajoutés, également dans la première quinzaine d'avril.

Opération éco-sociale 2020 secteur Veyrier-Fontenette

Dès le 2 mars se déploiera la 9^{ème} opération éco-sociale sur le territoire carougeois, en partenariat avec SIG eco21. Cent septante-cinq ménages à revenus modestes du secteur Veyrier-Fontenette profiteront d'une visite de conseillers qui prodigueront des informations et installeront une gamme d'appareils peu gourmands en électricité, passant des ampoules LED aux économiseurs d'eau.

L'objectif environnemental est de faire baisser la consommation électrique de 15%, ce qui permettra aux personnes concernées de voir leur facture diminuer dans la même proportion. Pour rappel, la Ville de Carouge participe au coût de cette opération à hauteur de 25%, tandis que les SIG et le Canton de Genève prennent en charge les 75% restants.

En 2018, au niveau du territoire communal, une baisse de 9% de la consommation d'électricité a été enregistrée par rapport à 2014, avec plus de 4'000 ménages visités. Nul doute que ces opérations y ont passablement contribué.

Nous nous réjouissons de cette opération, à laquelle participera également l'équipe de Zéro Déchet, pour les questions de sensibilisation au tri des déchets.

Conférence « Des lumières dans la nuit »

Suite au succès de la « La Nuit est belle ! », le 26 septembre dernier, la Ville de Carouge accueille Eric Achkar, président de la Société astronomique de Genève, et Pascal Moeschler, conservateur au Muséum d'histoire naturelle de Genève et directeur du Centre pour l'étude et la protection des chauves-souris (CCO), pour une conférence originale sur les impacts de la pollution lumineuse sur notre environnement et les améliorations possibles. Vous êtes toutes et tous les bienvenus à cette conférence gratuite qui aura lieu le vendredi 13 mars à 19h30 au collège de Staël.

Atelier ProSpecieRara

Dans la continuité de l'action « Légumes urbains » de ProSpecieRara, qui a pour objectif de promouvoir des variétés de plantes rares ou anciennes, la Ville de Carouge propose cette année un atelier sur la culture de variétés rares, le jeudi 27 février. Les participantes et participants apprendront comment faire pousser les plantons et repartiront avec leurs pots de plantules de variétés fixées qui, contrairement aux variétés hybrides F1 développées par l'industrie agroalimentaire, conservent, elles, leurs propriétés de reproduction. Les graines pourront donc à nouveau donner des légumes l'année suivante. C'est donc une manière de retrouver une diversité de goûts dans nos assiettes et de rester indépendants des grandes entreprises de semences.

Communications de Mme Hiltbold :

Nouvelles collaboratrices

Nous avons le plaisir de vous présenter deux nouvelles collaboratrices :

- Madame Fabienne FINAT, engagée en qualité d'adjointe à la cheffe du Service des affaires culturelles et de la communication, à 100%, dès le 1^{er} décembre 2019.

Mme Finat a débuté son activité au sein de la Ville de Carouge le 1^{er} décembre 2019 avec enthousiasme et énergie. Nous nous réjouissons de cette collaboration et sommes heureux de pouvoir compter sur son expérience, ses compétences acquises en gestion d'équipes, de médiation et de projets ainsi que ses connaissances des milieux culturels (musée et bibliothèque). Nous lui souhaitons une chaleureuse bienvenue.

Applaudissements

- Madame Katja WEIGL, engagée en qualité d'administratrice à 90%, au sein du Service des affaires sociales, dès le 1^{er} février 2020.

Mme Weigl a débuté son activité au sein de la Ville de Carouge le 1^{er} février 2020 avec enthousiasme et détermination. Nous nous réjouissons de cette collaboration et sommes heureux de pouvoir compter sur son expérience, ses compétences acquises en gestion d'équipes, collaboration transversale avec d'autres services et gestion administrative. Nous lui souhaitons une chaleureuse bienvenue.

Applaudissements

Recrutement en direct

Le 19 février a eu lieu la 4^{ème} édition du recrutement en direct pour les entreprises sises sur la Ville de Carouge, organisée par notre structure Projets Emploi Jeunes en partenariat avec l'Office pour l'orientation et la formation professionnelle et continue (OFPC).

15 entreprises ont participé en offrant 79 places d'apprentissage réparties dans 20 métiers différents.

177 jeunes ont participé à cette édition et ont ainsi pu rencontrer directement les personnes en charge du recrutement des apprentis.

La Ville de Carouge a ouvert cette année 4 places d'apprentissage dans les métiers de :

- Menuisier-ière
- Horticulteur-trice
- Employé-e de commerce
- Agent-e d'exploitation voirie (nouvelle profession ouverte à la Ville de Carouge)

Ce sont 60 entretiens qui ont été menés par notre personnel, soit environ le tiers des entretiens effectués pendant cette demi-journée.

Les retours de cette édition sont très positifs, tant par les entreprises partenaires que par les jeunes participants. Des entreprises sont maintenant fidèles à cet évènement carougeois en assurant leur participation chaque année dans le cadre de leur investissement pour la formation professionnelle.

Nous rappelons que cette formule permet aux jeunes de rencontrer directement les recruteurs, soit les responsables de terrain et qu'ils peuvent faire valoir leur motivation, leur intérêt et leurs points forts en personne, sans passer uniquement par un dossier de postulation. Chacun et chacune peut aussi ainsi faire l'expérience d'entretiens de recrutement, ce qui est un réel atout dans leurs démarches actuelles et futures.

Nous tenons à relever que les jeunes étaient, dans l'ensemble, très bien préparés, ce qui a permis des entretiens intéressants et motivants. Nous nous réjouissons d'accueillir, à l'issue du processus de sélection, quatre nouveaux/nouvelles professionnel-le-s en devenir et tenons à remercier l'ensemble du personnel qui s'implique dans la formation des jeunes au sein de notre administration.

Office d'état civil

Suite à la volonté de Plan-les-Ouates d'intégrer l'office d'état civil de Lancy, certaines communes qui faisaient partie de son arrondissement rejoindront également Lancy. Il s'agit de Bardonnex et de Perly-Certoux.

La commune de Troinex, quant à elle, a décidé de rejoindre l'office d'état civil de Carouge. L'accessibilité de Carouge par les transports publics pour les Troinésien-ne-s et, plus largement, les liens qui unissent nos deux communes rendaient cette nouvelle collaboration logique et naturelle. J'ajoute que le Canton nous a entièrement appuyées dans cette démarche, qui deviendra effective dès le début du mois de mai.

Afin de faire face à l'augmentation des tâches, l'une de nos officières et l'une de nos secrétaires augmenteront chacune leur temps de travail de 5%. Ces 10% supplémentaires correspondent au calcul établi par le Canton pour la charge de travail des tâches d'état civil de Troinex. Naturellement, la commune de Troinex couvrira complètement cette légère augmentation de charges qui figurera tant en dépenses qu'en recettes au budget 2021."

Je souhaite remercier ici les autorités de Troinex pour leur confiance, ainsi que l'équipe de l'état civil de Carouge et sa cheffe d'office, Mme Sandra Stucki, pour s'être engagées de manière enthousiaste dans cet agrandissement de notre office. Je me réjouis que les habitant-e-s de Troinex profitent désormais des prestations de qualité de l'état civil de Carouge.

Permanence jeunes et impôts

Fortes de leur succès et pour la 6^{ème} année consécutive, trois permanences sont organisées au Service des affaires sociales, dans le courant du mois de mars. Pour cette année, les dates sont le jeudi 12 mars, de 17h à 20h et les mercredis 18 et 25 mars, de 17h à 20h. Les

travailleuses sociales du SAS, avec la participation d'autres collaborateurs du Service, sont à disposition pour aider les jeunes dans le remplissage de leur déclaration d'impôts.

L'année dernière, plus de 80 jeunes ont participé à ces permanences.

L'objectif premier de ces permanences est de leur permettre d'être à terme autonome dans cette tâche, mais elles permettent également de détecter des situations à risque de surendettement et de procéder à des messages de prévention (petits crédits, habitudes de consommation). En effet, de nombreux jeunes, en ne remplissant pas leur déclaration d'impôts, se retrouvent non seulement avec des dettes car ils sont taxés d'office mais aussi peuvent être pénalisés dans l'accès à certains droits sociaux (bourse d'études, subsides d'assurance maladie).

La cible pour ces permanences est donc les jeunes entre 18 et 25 ans. Ils recevront en cette fin février, une carte d'invitation.

De votre côté, n'hésitez pas à en parler autour de vous. Le carton de présentation vous est distribué ce soir.

Projet « Bientôt à l'école »

Ma dernière communication concerne le projet « Bientôt à l'école », pour lequel un *flyer* vous est également distribué ce soir.

Comme vous le savez sans doute, Carouge a démarré en 2018 un projet pilote en collaboration étroite avec le BIE (Bureau d'intégration des étrangers), afin de permettre aux familles peu, voire pas intégrées et dont l'enfant n'a jamais fréquenté de lieu d'accueil de la petite enfance, de se préparer à l'entrée à l'école.

Ce programme propose depuis deux ans des activités gratuites pour assurer un bon départ à l'école, grâce à des groupes de discussion pour les parents et des activités ludiques de préparation pour les enfants.

Fort du succès rencontré, ce programme sera reconduit cette année et démarrera juste après les inscriptions à l'école qui lancent le processus.

Ainsi, de mars à juin 2020, les mercredis matins, des familles qui en expriment le besoin pourront se préparer activement à leur première rentrée scolaire. Les parents se verront proposer des explications sur le fonctionnement de l'école et le rôle qu'ils devront jouer aux côtés de leurs enfants.

Durant les groupes de discussion avec les parents seront abordées les questions liées à l'organisation de l'école, au cursus scolaire, à la santé de l'enfant, à la manière dont ils peuvent aider leurs enfants à se préparer à l'école, ainsi que les différentes possibilités de loisirs après l'école ou d'activités dans le quartier.

Quant aux enfants, ils seront accueillis par des professionnel-le-s de la petite enfance pour travailler sur des compétences nécessaires à la vie de groupe et à la vie scolaire telles qu'acquérir de l'autonomie, s'habiller, écouter les consignes, partager des activités en collectivité, ranger, demander de l'aide, etc.

De nombreuses recherches le démontrent, cette première grande transition peut être un facteur de risque pour les familles les plus vulnérables. Si cette étape est bien réussie, elle peut être prédictive d'une bonne réussite dans le parcours éducatif de l'enfant. Ce projet s'inscrit dans

toute la démarche du Secteur petite enfance relative à la transition entre la petite enfance et l'école. Il est en outre également soutenu financièrement par le BIE.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Remplacement d'une représentante du PDC au sein de la Fondation immobilière de la Ville de Carouge

Suite à la démission de Mme Sarah Hippolyte Bonzon, le PDC souhaite la remplacer par Mme Michèle Montorfano.

Il s'agit en principe d'une validation tacite par communication du Bureau au Conseil municipal.

Le Président ne constate aucune opposition. Dès lors, ce remplacement est validé.

Courrier de démission de Mme Suzanne Barthassat de la Fondation intercommunale pour le logement des personnes âgées

Le Président a reçu copie du courrier de démission de Mme Suzanne Barthassat daté du 28 janvier 2020 adressé à la Fondation intercommunale pour le Logement des personnes âgées c/o EMS Résidence de Drize. Le bureau a décidé qu'il en donnerait lecture.

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de Fondation,*

Depuis quelques années, je prends mon rôle de membre du conseil de fondation et du bureau très à cœur avec la volonté de faire mon travail dans le respect et de sérieux d'une telle fonction.

Au fil des semaines et des mois, j'ai constaté des dysfonctionnements majeurs aussi bien au sein du Bureau qu'au niveau de la direction de l'institution. J'ai donc à maintes reprises, tenté, en vain, d'alerter le Bureau sur ces problèmes de gouvernance qui pourraient porter préjudice à la stabilité et au bon fonctionnement de notre établissement.

Malheureusement, mes signaux d'alarme n'ont jamais été écoutés, ni même pris en considération. Je ne peux cautionner cette manière de faire et ne suis plus en adéquation avec la politique actuelle menée, de telle sorte qu'aujourd'hui vous ne me donnez d'autre choix que de démissionner avec effet immédiat du conseil de Fondation ainsi que du Bureau de l'association l'EMS Résidence de Drize.

C'est avec regret que j'ai pris cette décision et je souhaite que cette institution trouve les moyens de se remettre sur les rails au plus vite.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de Fondation, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Suzanne Barthassat

Copie : Président du Conseil municipal de la Ville de Carouge.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 195-2020 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 3'100'000.- POUR LA RÉNOVATION ET MISE EN CONFORMITÉ SÉCURITÉ-ÉNERGIE DU CENTRE DES PERVENCHES, SIS AU 4 RUE LOUIS-DE-MONTFALCON ET 20 AVENUE DE LA PRAILLE, PARCELLE N° 815, PROPRIÉTÉ DE LA VILLE DE CAROUGE

Mme Lammar introduit le sujet. L'école primaire des Pervenches est une école extrêmement ancienne, puisqu'elle date de 1911. Joutant cette école a été construit un centre sportif, comprenant en particulier la piscine des Pervenches et des salles utilisées essentiellement par le club de judo. Ce centre sportif a été réalisé il y a un certain déjà puisqu'il date de 1979.

Au vu de leur ancienneté et malgré un entretien régulier, les bâtiments, les locaux et les installations techniques sont dans un état de vétusté assez importante. Il faut également savoir que la commune a l'obligation, en particulier de par la loi sur l'énergie, de mettre en conformité les vitrages de l'école et du centre sportif, ainsi que de mettre les bâtiments en conformité sécurité et énergie. À cela s'ajoutent des demandes répétées du corps enseignant ainsi que de la direction du DIP de procéder à la rénovation de ces locaux.

Mme Lammar souligne l'intérêt d'une rénovation énergétique des installations techniques et de l'enveloppe des bâtiments pour un usage rationnel de l'énergie, et cela conformément à la politique de la ville de Carouge de mise en conformité énergétique des bâtiments communaux. De plus, ces travaux permettront d'optimiser les espaces, afin de répondre encore mieux aux besoins du DIP et des usagers du centre sportif (clubs sportifs ou usagers de la piscine).

Pour rappel, en décembre 2017, le Conseil municipal a voté une délibération qui a permis au Conseil administratif de procéder à une étude préliminaire afin de lancer des audits pour identifier les divers champs d'interventions. En effet, au vu de la complexité du bâtiment qui comprend à la fois une école et un centre sportif, il convenait de savoir où exactement il était nécessaire d'intervenir et comment procéder intelligemment à la rénovation. Cette étude préliminaire a pu répondre à ces questions et a permis également d'estimer un montant des travaux, qui est conséquent puisqu'il s'agit d'une rénovation extrêmement lourde.

Il convient d'ajouter qu'il faudra délocaliser les classes d'école pendant la rénovation. Il faudra également porter une attention particulière à la planification des travaux en vue d'assurer, dans la mesure du possible, la mise à disposition de locaux et d'installations opérationnelles, sans nuisances, pour les utilisateurs en particulier de la piscine et des salles de sport pendant la durée du chantier.

Le crédit d'étude proposé ce soir au Conseil municipal permettra de présenter un crédit de construction en 2022 sur la base de 80% des offres d'entreprises reçues. Comme le savent les membres du Conseil municipal, les crédits d'études en ville de Carouge sont particulièrement longs puisqu'ils concernent non seulement les études en elles-mêmes mais aussi le travail de demandes d'autorisation et de soumission. En effet, le Conseil administratif attend 80% des soumissions entrées afin de pouvoir soumettre au Conseil municipal un crédit de construction qui soit le plus détaillé et le plus conforme possible à la réalité. Si tout va bien, l'équipement complet pourra être remis à disposition à la rentrée 2024.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif propose au Conseil municipal d'ouvrir un crédit d'étude de CHF 3'100'000.- pour la rénovation et la mise en conformité sécurité-énergie de l'école des Pervenches et du centre sportif. Il invite le Conseil municipal à prendre en considération cette délibération afin de pouvoir en discuter en commission.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non, 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Baertschi intervient à propos de l'utilisation de la piscine. Il est important d'avoir un planning, parce qu'il s'agit pour l'instant du seul bassin couvert à Carouge. A cet égard, M. Baertschi se prononce, comme de nombreux conseillers municipaux, résolument en faveur de la réalisation d'un second bassin. Mais ce dernier risque malheureusement d'être opérationnel après le début de la rénovation du bassin des Pervenches. Il faudra donc veiller à réduire les inconvénients pour les différents types de besoins (scolaires ou autres), en évitant que le bassin des Pervenches ne soit fermé trop longtemps. Si la fermeture pouvait avoir lieu pendant la période d'ouverture du bassin de la Fontenette, ce serait excellent.

Puisque l'école a été construite avant la piscine, Mme Uldry propose d'étudier la possibilité de rénover la piscine après l'école, une fois que le projet de la piscine de la Fontenette sera réalisé. S'il n'y a momentanément plus de piscine à Carouge, elle se demande où iront les enfants. Il faut déjà délocaliser les classes. Il faudrait donc éviter de devoir délocaliser également la piscine.

M. Calame recommande de porter une attention particulière au bâtiment ancien et à sa liaison avec le bâtiment plus récent. Cette école est un des joyaux architecturaux de la ville de Carouge. Le centre sportif lui a été adjoint, avec des liaisons heureuses et d'autres qui le sont moins. M. Calame relève par ailleurs cet équipement est un important consommateur d'énergie. La rénovation pourrait être l'occasion de chercher à optimiser les économies d'énergie, en allant peut-être plus loin que ce qui est déjà prévu. Il conviendrait en effet de prendre un peu d'avance et de considérer d'ores et déjà les normes que va imposer très prochainement le changement climatique. Enfin, M. Calame note que le préau est assez aride. Au vu du changement climatique, il faudrait chercher des solutions pour trouver de l'ombrage, et peut-être en profiter pour désenclaver ce préau par rapport à ses relations avec les rues. Ce préau est actuellement bien fermé derrière son grillage.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DELIBERATION ADMINISTRATIVE 197-2020 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A UN CREDIT D'ETUDE DE 447'817.— TTC (DONT CHF 21'325.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINE A LA REALISATION DES AMENAGEMENTS CONFORMEMENT AU PLQ N° 28'566A-544 BATTELLE-TAMBOURINE

M. Walder introduit le sujet. Ce crédit d'étude concerne la stratégie de mise en œuvre du nouveau plan localisé de quartier Battelle-Tambourine qui est entré en force au printemps 2019. Il s'agit en effet de pouvoir planifier les interventions. Ce plan localisé de quartier implique, par exemple, de fermer l'entrée au trafic motorisé dans le parc Battelle, de piétonniser certains endroits, comme la rue à proximité de l'école de la Tambourine, ou encore d'ouvrir un accès supplémentaire depuis la route de Troinex. Tous ces travaux devront s'enchaîner et ils devront donc être planifiés.

Par ailleurs, les membres du Conseil municipal savent que des négociations sont en cours avec l'Etat pour que la commune reprenne le contrôle des voiries de ce secteur. Les discussions portent également sur les droits à bâtir pour le bâtiment sur la place centrale et le parc Battelle, notamment. Mais la présence de nombreux acteurs dans ce périmètre rend la situation encore plus compliquée. Ainsi, on y trouve une coopérative d'habitation, des PPE ou des caisses de pensions qui possèdent des bâtiments. Il faudra donc négocier chaque m2 qui fera l'objet d'une cession ou d'une servitude. Ces négociations prendront du temps et les mener nécessite des moyens.

Enfin, il est important pour la ville de Carouge d'obtenir un chiffrage. La commune estime à environ CHF 10 millions les fonds nécessaires pour la mise en œuvre du plan localisé de quartier et la remise en état des infrastructures de voirie. Il s'agira d'étudier tous les éléments, comme par exemple les canalisations, afin d'avoir une estimation plus précise du coût de cette remise en état. Ce chiffrage permettra de négocier avec l'Etat le prix de la reprise des éléments

que M. Walder vient de mentionner. La commune devra bien sûr payer un montant à l'Etat pour les droits à bâtir liés aux lieux d'activité sur la place centrale, tout comme pour la reprise du parc. Même si les montants en question sont modiques, la commune souhaite pouvoir mettre en avant l'état de vétusté de certains espaces collectifs, comme les voiries, pour négocier le prix.

En conclusion, M. Walder invite le Conseil municipal à faire bon accueil à ce projet de délibération et à le renvoyer en commission. Il ajoute que, le cas échéant, ce sera aussi l'occasion de recevoir en commission l'association de quartier, qui a demandé une audition devant le Conseil municipal.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Urbanisme.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Scheidegger souligne l'importance de trouver des solutions pour les personnes à mobilité réduite. Il recommande par ailleurs de faire en commission un point de situation sur les changements de signalisation, qui constituent un chapitre important de ce PLR. Enfin, il convient de donner des informations sur le devenir des places de parc en surface. Il s'agit en effet d'un sujet assez tendu dans le quartier.

M. Morex rappelle que ce secteur préoccupe la commune depuis de nombreuses années. Il souhaite qu'un bref rappel historique de tout ce qui s'est passé dans ce périmètre soit fait en commission

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 198-2020 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A UN CREDIT D'ETUDE ET DE REALISATION DE CHF 173'250.— TTC (DONT CHF 8'250.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINE AUX TRAVAUX D'ADAPTATION DE LA CHAUSSEE PERMETTANT L'INSERTION PAR LES TPG D'UNE VOIE DE BUS SUR LA ROUTE DES JEUNES AINSI QUE LA SECURISATION DES AMENAGEMENTS CYCLABLES SUR UN TRONÇON D'ENVIRON 220 METRES ENTRE LA RUE ANTOINE-JOLIVET ET L'AVENUE DE LA PRAILLE

M. Walder introduit le sujet. Cette délibération fait suite à une demande des TPG. Sur la route des Jeunes, des bus peinent à atteindre les feux au carrefour de l'Etoile. Les TPG ont donc besoin de créer une voie en site propre pour leurs bus, afin que ces derniers atteignent les feux plus facilement. En raison du « tourner-à-droite », cette voie ne peut pas se situer sur la droite. Elle doit être sur la gauche, pour une question de présélection. Dès lors, les TPG ont demandé que la circulation et les gabarits sur cet espace routier, qui se trouve sur territoire communal, soient retravaillés.

Sachant qu'il n'y a pas de piste cyclable sur cette route mais uniquement une bande cyclable, que cette route est dangereuse, que le centre pour requérants d'asile mineurs non accompagnés se trouve à proximité et que les piétons et cyclistes sont nombreux dans ce secteur, la ville de Carouge profite d'inclure dans ce projet, sur un tronçon de 220 mètres, la transformation de la bande cyclable en piste cyclable en site propre. La bande cyclable actuelle sera donc détachée par un peu de hauteur de la voie des voitures.

M. Walder précise en outre qu'il s'agit d'un crédit à la fois d'étude et de réalisation. Il ajoute que la route des Jeunes fera l'objet d'un grand projet cantonal puisque, dans le cadre du PAV, l'avenue de la Praille sera fermée au transport motorisé individuel. La circulation motorisée individuelle n'entrera plus que par la rue Antoine-Jolivet. Comme la bretelle d'autoroute débouche sur la route des Jeunes quelques mètres avant le tourner sur Antoine-Jolivet, il faudra déplacer la sortie de l'autoroute de quelques dizaines de mètres vers l'arrière, afin que les

véhicules puissent accéder à la rue Antoine-Jolivet. Ces changements s'inscrivent probablement dans une perspective d'une dizaine d'années, il a semblé judicieux au Conseil administratif de sécuriser dès à présent, pour la mobilité douce, le tronçon dont il est question ce soir. Il va sans dire que la ville de Carouge, avec la ville de Lancy et le canton, continuera de faire en sorte de sécuriser, partout où cela est possible, la mobilité douce sur d'autres tronçons de la route des Jeunes.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non, 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

M. Monney propose le renvoi en commission Entretien du domaine public, afin que la commission puisse obtenir des explications complémentaires sur le projet ainsi que sur les raisons pour lesquelles les travaux demandés par les TPG sont à la charge de la commune.

Le renvoi en commission Entretien du domaine public est accepté par 13 oui, 11 non et 5 abstentions.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation. La parole n'est pas demandée.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 199-2020 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES MODIFICATIONS APPORTEES AU REGLEMENT DU 24 JUIN 2014 « REGLEMENT DU CIMETIERE DE LA VILLE DE CAROUGE LC 08 351» DANS SA VERSION REVISEE DU 1^{ER} FEVRIER 2020

Mme Hiltpold introduit le sujet. Elle vient présenter ce soir au Conseil municipal des propositions de modification du règlement du cimetière de la ville de Carouge. Ces modifications visent à mettre fin à la pratique du renouvellement des tombes dite « à la ligne ». Il s'agit également de procéder à quelques adaptations nécessaires au vu de la pratique ainsi qu'à quelques modifications de toilettage.

Aujourd'hui, lorsqu'une personne décède et qu'elle est enterrée dans le cimetière de Carouge, ses proches doivent choisir entre deux options. S'ils veulent prolonger la tombe après le délai de vingt ans, la personne est enterrée dans un carré de concession. Si les proches ne savent pas encore s'ils voudront prolonger la tombe après ce délai ou s'ils ne le demandent pas, la personne est enterrée à la ligne. A l'issue du délai de vingt ans, lorsque la tombe arrive à expiration, la famille peut décider de la prolonger. Dans ce cas, il faut procéder à une exhumation et à un déplacement dans le carré de concession. Au-delà de la question du travail fourni par les employés communaux, cela amène à des situations qui peuvent être douloureuses pour les proches. Par conséquent, il est proposé de modifier le règlement pour que toutes les tombes soient à la ligne. Il s'agit donc de changer de système et mettre fin aux déplacements de tombes. Si une personne le souhaite, elle pourra réserver un emplacement à côté d'un proche au moment où ce dernier décède. À noter que les modifications du règlement, qui doit respecter la loi cantonale sur les cimetières, ont été soumises à un avocat.

Voilà la motivation des principales modifications du règlement du cimetière que le Conseil administratif soumet ce soir à l'approbation du Conseil municipal. Mme Hiltpold répondra volontiers aux questions en commission, à moins que le Conseil municipal ne souhaite une discussion immédiate.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non, 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des Règlements.

M. Barro remarque qu'il s'agit d'un sujet sensible et émotionnel, mais aussi technique. Le bureau s'est interrogé sur la nécessité de faire une commission. Mais le sujet étant bien documenté, le

PDC propose ce soir la discussion immédiate. Il a entière confiance dans les propositions qui ont été faites.

Mme Marti n'a pas d'avis sur un éventuel renvoi en commission ou une discussion immédiate. En revanche, elle signale qu'elle a un certain nombre de questions, et surtout une remarque qui risque de faire débat.

M. Baertschi relève que la commune a dû recourir à un avocat, notamment pour avoir une meilleure connaissance de la législation cantonale. Dans ces conditions, il ne voit pas vraiment comment le Conseil municipal pourrait discuter sur le siège de ces modifications. Par conséquent, il partage l'avis de Mme Marti et soutient le renvoi en commission.

M. Morex rejoint la proposition du PDC, d'autant plus qu'il se réjouit du débat que Mme Marti va proposer.

La discussion immédiate est refusée par 14 non, 13 oui et 2 abstentions.

Dès lors, le projet est renvoyé en commission des Règlements et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Marti souhaite qu'avant la commission, les commissaires réfléchissent sur ce que signifie « conforme au bon goût » (articles 5 et 48), sachant que le goût est extrêmement diversifié. Elle les invite à s'interroger sur la pertinence d'employer une telle expression dans un règlement qui se veut préciser toutes les situations. Dans le même esprit, elle les invite également à se pencher sur l'art. 17 qui mentionne « de nature à heurter la sensibilité ». Une présentation en commission sur ce que sous-entend cette formulation serait utile. Par ailleurs, Mme Marti recommande à la commission de se pencher sur l'art. 36. Enfin, elle souhaite que des informations soient fournies sur d'éventuels précédents en termes de dérogations (art. 49).

Mme Hiltbold invite les commissaires à mener si possible rapidement ces réflexions puisque la date du 5 mars 2020 a été pré-réservée pour la commission.

M. Bikoy recommande de donner en commission les statistiques sur le nombre de familles qui n'ont pas été satisfaites des enterrements qui se sont déroulés dans ce cimetière, sachant que la pratique actuelle est en vigueur depuis des années.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 200-2020 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 350'000.— TTC, (DONT CHF 13'500.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) POUR DES ETUDES ET DEMARCHES LIEES AU DEVELOPPEMENT DE LA PARTIE DU PERIMETRE PRAILLE-ACACIAS-VERNETS (PAV) SUR LE TERRITOIRE CAROUGEOIS

M. Walder rappelle que, depuis six ans maintenant, le Conseil municipal vote des crédits cadres d'études qui permettent à la ville de Carouge de participer à différentes études en lien avec le très long processus qu'est le développement du PAV. Il rappelle également qu'à l'origine, le Conseil administratif avait proposé au Conseil municipal de voter un crédit d'études dans le cadre de la Communauté des communes urbaines. Le Conseil municipal avait refusé cette proposition, souhaitant que le crédit soit octroyé à la ville de Carouge et non pas à la Communauté des communes urbaines, ce qui a été le cas.

Depuis lors, la ville de Carouge continue bien sûr à collaborer avec la ville de Genève et la ville de Lancy dans le cadre d'études communes. Deux études vont être lancées très prochainement, l'une pour le grand parc du PAV et l'autre pour la requalification des cours d'eau. Elles sont bien sûr cofinancées par le canton et les deux autres villes concernées

Ce type d'études permet d'obtenir des chiffrages et de négocier le partage des charges avec le canton. En effet, les projets comme le grand parc ou la remise à ciel ouvert des cours d'eau sont considérés d'importance cantonale. Ils ne sont donc pas financés uniquement par les communes sur lesquels ils se trouvent, d'où des négociations sur la participation financière du canton. Ainsi, dans le cadre de la remise à ciel ouvert des cours d'eau, le canton financera tout ce qui concerne le cours d'eau lui-même, mais ce qui concerne les abords du cours d'eau sera financé par les communes. Rien n'est encore décidé quant aux passerelles sur la Drize, par exemple : les coûts seront-ils en totalité à charge des détenteurs des berges, ou le détenteur du cours d'eau en payera-t-il une partie ? Toutes ces questions doivent faire l'objet de négociations. Et pour pouvoir négocier, il est nécessaire de disposer d'éléments concrets, d'où ces études – il y en a une multitude, comme cela sera expliqué en commission. Il est impossible de déposer une délibération pour chacune de ces études puisque, dans le cas contraire, en prenant en compte un éventuel renvoi en commission et le délai référendaire de quarante jours, il faudrait attendre au moins trois à quatre mois avant de pouvoir dépenser le premier franc. Pour toutes ces raisons, le Conseil administratif demande au Conseil municipal des crédits cadres d'études pour le PAV. Le montant de CHF 350'000.- demandé ce soir se justifie par le fait que de nombreux projets liés à la mise en place des plans localisés de quartier (Étoile, secteur Grosselin, ou Étoile 2) nécessitent une multitude d'études. M. Walder mentionne une autre raison encore : les projets d'agglomération, comme la requalification de l'avenue de la Praille que M. Walder évoquait plus tôt, qui sont cofinancés par Berne et pour lesquels il faut avancer rapidement pour bénéficier des fonds fédéraux. Par conséquent, M. Walder invite le Conseil municipal à faire bon accueil à cette délibération. Il ajoute que, si le Conseil municipal décide un renvoi en commission, ce sera l'occasion également de dresser un état des lieux de l'avancement du projet PAV.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non, 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission PAV.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre le tour de pré-consultation. La parole n'est pas demandée.

9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 201-2020 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU NOMBRE DE CENTIMES ADDITIONNELS A APPLIQUER EN SUPPLEMENT A L'IMPOT SUR LES CHIENS POUR L'ANNEE 2020

M. Walder explique qu'en 2019, le Grand Conseil avait voté une loi abolissant l'impôt sur les chiens. Comme la commune de Carouge doit appliquer les décisions du Grand Conseil, elle n'avait pas intégré l'impôt sur les chiens dans son budget 2020. Pour rappel, l'impôt sur les chiens est composé d'une part cantonale et d'une part communale. A Carouge (pratiquement comme à Genève, où l'impôt est toutefois légèrement plus cher), une personne paye CHF 50.- d'impôt communal par année pour le premier chien. Avec l'impôt cantonal qui se monte à CHF 55.-, cette personne paye donc CHF 105.- au total par année pour ce chien. Pour le deuxième chien, l'impôt sur les chiens se monte à CHF 145.- au total. Et pour le troisième chien, il se monte à CHF 205.- au total. L'impôt est donc exponentiel, du fait que le troisième chien est considéré comme moins indispensable que le deuxième et, bien sûr, que le premier.

L'impôt sur les chiens figurait dans le budget de la ville de Carouge en 2019. Il n'a pas été mis au budget 2020, suite à l'abolition votée par le Grand Conseil. Il n'a du reste pas été perçu pour 2019, mais il va l'être rétroactivement puisque le référendum contre l'abolition de cet impôt a été accepté par près de 70% des votants lors d'un vote populaire qui a eu lieu tout récemment, au mois de février.

Le Conseil administratif propose ce soir au Conseil municipal d'intégrer l'impôt sur les chiens dans le budget 2020. Si le Conseil municipal devait refuser cette proposition, cela signifierait que Carouge ne percevrait pas la part communale de cet impôt, mais la part cantonale sera nécessairement perçue. Pour rappel, la part communale représente environ CHF 48'000.- de

recettes pour la commune. En conclusion, M. Walder invite le Conseil municipal à faire bon accueil à cette délibération.

La prise en considération est acceptée par 27 oui, 2 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion.

M. Baertschi remarque en préambule que le Conseil municipal ne va pas refaire toute la discussion ce soir puisque, comme le mentionne d'ailleurs le projet de délibération, la population s'est exprimée sur ce sujet. À titre personnel, il trouve normal qu'un propriétaire de chien s'acquitte d'une contribution. En revanche, il trouve injuste, notamment pour les personnes âgées qui ont parfois pris un second chien, que l'impôt soit exponentiel. Ce n'est pas l'objet de la présente délibération, mais M. Baertschi tenait à le dire ici. Pour le reste, il trouve correct de fixer le taux à 100. Lui-même, qui a un chien, trouve normal de payer un montant de CHF 105.- par année pour son chien.

M. Scheidegger souligne que ce sont souvent des personnes âgées qui ont des chiens et que c'est donc surtout à elles que l'on demande de payer cet impôt. Il mentionne également les personnes qui sont à la rue, qui ont pour seul ami leur chien, et que l'on embête avec cet impôt. M. Scheidegger a lui-même deux chiens. S'il en a deux, c'est parce qu'au bout d'un moment, son premier chien le regardait et était triste. M. Scheidegger ne supportait plus de le voir triste, et c'est uniquement pour cela qu'il en a pris un deuxième. Il ne trouve pas normal de devoir payer une taxe exponentielle parce que son premier chien avait besoin d'un compagnon pour se sentir bien.

M. Bikoy remarque qu'avoir un chien n'est pas une obligation. Malgré tout, il conviendrait peut-être d'accorder un rabais par exemple pour les chiens d'aveugles ou pour ceux des personnes âgées. Mais pour le reste, M. Bikoy considère que, si les automobilistes payent leur impôt quand ils s'assurent, il est normal que les personnes qui ont un chien payent aussi leur impôt.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 25 oui, 3 non et 1 abstention.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

10. MOTIONS

Il n'y en a pas.

11. POSTULATS

Il n'y en a pas.

12. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

13. PETITIONS

Il n'y en a pas.

14. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Réponse écrite de M. Walder à la question écrite QE 0720-2020 de Mme Besse concernant les tags sur boules de Noël

J'ai le plaisir de vous répondre par l'affirmative, à savoir qu'avant un prochain usage, les boules malheureusement dégradées seront réhabilitées.

Réponse de M. Walder à la question orale QO 345-2020 de M. Barthassat concernant l'usage des locaux communaux par le CA pour des cours privés

Sehr geehrte Herr Barthassat,

Hiermit möchte ich gerne ihre mündliche Frage von 23. Januar beantworten.

Vous m'interrogez sur ce que vous présentez comme un traitement « à deux poids, deux mesures » entre des employés communaux sanctionnés avec « la complicité de la Cour des comptes » pour utilisation de locaux communaux et mes cours privés d'allemand dont certains se sont en effet déroulés dans mon bureau.

Je me permets d'abord de vous indiquer que votre question contient une erreur et une incompréhension.

Une erreur d'abord, qui consiste à placer les deux éléments que vous évoquez au même niveau. Il me faut donc rappeler (puisque, si vous étiez déjà au Conseil municipal en 2013, vous semblez avoir oublié les faits) que les employés qui ont été sanctionnés à l'époque ne l'ont évidemment pas été pour l'usage d'un local durant leur temps de pause. Avez-vous oublié la perquisition du procureur ? Avez-vous oublié la nature des abus de biens publics, les négligences financières et les problèmes de management mis à jour par les enquêtes administratives diligentées à l'époque ? Il s'agissait donc bien d'enrichissements personnels, de vols de matériel ou de prestations obtenues indûment à titre privé, sans compter bien sûr de pénibles problématiques en termes de management. Faut-il vous rappeler tout cela, comme également les changements intervenus tant sur le fonctionnement que sur les budgets du service depuis 2013 ?

Quant à votre incompréhension, elle porte sur les faits eux-mêmes que vous semblez vouloir me reprocher. Ainsi, considérer une conversation se déroulant dans mon bureau, fût-elle en allemand, comme un profit personnel quelconque démontre votre méconnaissance de la situation du CA, et d'ailleurs également des usages dans les rapports de travail. Certes, les CA reçoivent une indemnité pour leur activité au service de la ville de Carouge équivalente à 60% de temps de travail – ce qui est bien inférieur à la réalité, mais là n'est pas la question. Cela laisse donc formellement bien de la place et du temps pour d'autres activités. Et quant à savoir si une conversation se tenant dans un bureau constitue ce que vous appelez un enrichissement personnel, soyons sérieux tout de même.

Mais puisque la question a été posée, je me suis donné la peine de faire vérifier, comme je m'y étais engagé, auprès du service des affaires communales que les faits que vous évoquez n'enfreignent aucune disposition légale à laquelle les CA seraient soumis. Surpris d'être sollicité par une telle question usuellement solutionnée par un évident bon sens, le service cantonal de tutelle des communes nous a indiqués d'abord qu'évidemment, les usages dans les rapports de travail n'empêchent nullement un employé d'avoir une activité étrangère à sa mission sur son lieu de travail durant son temps de pause, à moins que des prescriptions de sécurité ne l'en empêchent. Ainsi, une employée qui, à son bureau et durant sa pause de midi, travaillerait son vocabulaire espagnol en vue de son voyage en Amérique du Sud cet été n'est pas en faute. Il en va de même pour celui qui lit le journal, répond à des courriels privés ou encore recevrait ou

donnerait un coup de fil privé, par exemple. À cela, le SAFCO a même ajouté qu'à son sens, il y avait un intérêt public évidemment à ce que, dans le cadre de mon mandat de conseiller national, je développe mes compétences en allemand. C'est d'ailleurs pour cela, je vous le signale, que la Confédération prend en partie en charge cette démarche de formation de ses élus.

Sur la base de ces éléments et en me refusant à tout autre commentaire sur vos motivations potentielles, cher Monsieur Barthassat, à travers cette question, je souhaite que vous puissiez désormais vous sentir libre de cette préoccupation pour vous consacrer entièrement à de vraies questions pouvant constituer une plus-value pour notre belle ville de Carouge.

M. Barthassat tient à réagir à ces propos. Comme l'a dit M. Walder, là n'est pas la question. M. Barthassat n'a vraisemblablement pas été compris. Il se souvenait bien sûr exactement de ce qui s'était passé. Sa question était toute simple, il s'agissait uniquement d'une question d'éthique. Il sait bien que, d'un point de vue juridique ou pénal, tout est en ordre. Il remercie M. Walder d'avoir noyé le poisson – il ne valait pas la peine de faire une réponse aussi longue. Par sa question, il souhaitait relever le fait que des personnes ont été sanctionnées, mais pas sur le plan juridique ou pénal, parce qu'elles avaient utilisé un tournevis appartenant à la commune ou lavé leur voiture avec du matériel appartenant à la commune. Plusieurs personnes ont interpellé M. Barthassat et d'autres membres du Conseil municipal car elles s'interrogeaient sur les raisons pour lesquelles M. Walder, qui avait sanctionné ces employés peut-être avec raison, peut-être trop durement, se permettait, lui, de prendre des cours dans les bureaux de la commune. Encore une fois, il s'agissait simplement d'une question d'éthique, et non pas d'une question juridique ou pénale.

M. Walder souligne que jamais aucun membre de l'administration n'a été sanctionné pour avoir reçu une visite privée dans son bureau ou sur son lieu de travail pendant sa pause. Jamais personne n'a été sanctionné parce qu'il a utilisé un tournevis. M. Walder invite fortement M. Barthassat à relire les procès-verbaux des commissions. Il ne peut pas en parler ici en détail, mais les procès-verbaux des commissions ont traité de ces questions. Il tient à dire qu'en ville de Carouge, personne ne reçoit un avertissement pour des choses aussi futiles que de recevoir un e-mail sur son lieu de travail ou d'utiliser un tournevis de la commune. Les collaboratrices et collaborateurs sont protégés et ni lui ni ses deux collègues ne se permettraient de sanctionner une personne pour quelque chose d'aussi futile que de vouloir se former dans une langue, quelles qu'en soient les raisons – que ce soit pour un voyage privé, par exemple, ou pour un engagement politique. Cela n'a jamais été le cas et ne le sera jamais en ville de Carouge.

Réponse écrite de Mme Hiltbold à la question écrite QE 061-2019 que Mme Uldry a posée en octobre 2019 à propos des conditions d'hygiène et de sécurité de l'espace de jeux du Clos-de-la-Fonderie

Le petit parc que vous évoquez est un aménagement installé sur une parcelle privée et pour laquelle il n'y a aucune convention d'entretien avec la ville de Carouge. La raison qui avait dû conduire ces propriétaires, dont la Fondation immobilière de la Ville de Carouge, à la clôturer était d'éviter que des chiens ne s'y introduisent pour y faire leurs besoins.

Ce petit parc, s'il est effectivement utilisé par les enfants de l'EVE de la Fontenette, institution qui le jouxte directement, n'est pas destiné à son usage exclusif. Il profite à tous les enfants du voisinage. Le fait que cet espace soit utilisé également par des adultes à différents moments de la journée, de la soirée, voire de la nuit, comme vous l'énoncez dans votre question, ne peut être empêché.

Nous constatons par ailleurs qu'il y a peu de lieux dans cette partie de Carouge qui permettent à des adultes de manger leur pique-nique à midi. Ce petit parc est d'ailleurs très utilisé par des employés des environs, ce qui fait que la poubelle est souvent pleine et que les déchets

débordent. Une réflexion va s'engager sur la possibilité d'installer ailleurs un équipement adéquat pour ces usagers. Je peux toutefois vous confirmer que notre service voirie, entretien et matériel effectue très régulièrement la vidange de la poubelle et collecte les déchets qui jonchent le sol.

Réponse écrite de Mme Hiltbold à la question écrite QE 068-2020 de Mme Besse qui demandait s'il ne serait pas judicieux, pour la sécurité de tous, de mettre des panneaux de limitation de vitesse sur la rue de la Fontenette

Madame,

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 23 janvier 2020, vous trouverez ci-après les éléments de réponse.

Nous avons sollicité la Police municipale et la Police cantonale pour connaître leur analyse de la situation à la hauteur indiquée de la rue de la Fontenette, des deux côté de la chaussée.

Selon les services de police, il ressort que ce tronçon n'est pas considéré comme accidentogène et qu'aucune doléance de la population ne leur est parvenue à ce sujet. En l'état des travaux actuels et des infrastructures (giratoire – îlot), cette portion de route ne semble pas propice à des vitesses excessives et il appartient à chaque automobiliste de se conformer aux devoirs de prudence en adaptant sa conduite aux conditions de la circulation et de la chaussée.

Bien entendu, nous resterons attentifs à la situation et nous évaluerons, une fois les aménagements de la rue de la Fontenette terminés, s'il est nécessaire de mettre en place un radar pédagogique à des fins d'analyse, visant, dans un premier temps, à mettre en lumière des éléments factuels et objectifs.

Espérant avoir répondu à votre demande, nous vous prions de croire, Madame, à l'expression de notre considération distinguée.

Nouvelles questions des conseillers municipaux

Le Président ayant été interpellé à ce sujet, il souhaite rappeler, pour le futur, l'article 41 du règlement du Conseil municipal :

Art. 41 Question écrite

¹ Le membre du Conseil municipal auteur de la question écrite la dépose sur le bureau du président, au plus tard au début de la séance.

Pour les questions orales, le Président rappelle l'article 42 :

Art. 42 Question orale

¹ Le membre du Conseil municipal auteur de la question orale la dépose sur le bureau du président, au plus tard jusqu'au début du point "questions" de l'ordre du jour.

Le Président remercie les conseillers municipaux de respecter ces délais à l'avenir.

Questions écrites

QE 071-2020 : M. Baertschi : Pose de blocs massifs de ventilation sans autorisation en zone protégée

Il y a un peu plus d'une année environ, en date du 18 décembre 2018, le soussigné avait posé une question écrite (question 053) en rapport avec la pose de blocs de ventilation sans autorisation sur la toiture de l'immeuble n° 15 de la place du Temple.

Dans sa réponse, le Conseil administratif annonçait avoir relayé ma demande auprès de l'office des autorisations de construire du département du territoire et annonçait me tenir informé du retour attendu.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Monsieur Pierre Baertschi

Questions orales

QO 351-2020 : Mme Uldry : Mobilité réduite

Mme Uldry mentionne que le 4 avril se déroulera le Tir du Printemps. A cet effet, la Société de tir au canon de Carouge dispose de la maison de quartier des Moraines, avec des toilettes pour les personnes à mobilité réduite. Malheureusement, pour accéder à ces toilettes, il faut franchir trois petites marches : il n'y a pas de rampe. Mme Uldry demande s'il serait possible d'installer, lors du Tir au canon, du Tir du Printemps ou de toute autre manifestation, une rampe pour que les personnes à mobilité réduite puissent accéder à ce lieu et en particulier à ces toilettes.

Mme Lammar répond que le nécessaire sera fait pour que l'accès des personnes à mobilité réduite soit assuré ici de la meilleure manière possible. Elle en profite pour revenir à la question que M. Morex a posée lors de la dernière séance concernant la roulotte-toilettes. Une solution sera trouvée en collaboration avec le SVEM pour que les personnes à mobilité réduite puissent accéder bien plus facilement à cette roulotte lors des manifestations communales.

QO 352-2020 : M. Morex

C'est par la radio d'abord et ensuite par la presse écrite, dans un article de *La Tribune de Genève*, que M. Morex a entendu puis lu M. Pagani annoncer que la ville de Carouge s'était associée à la ville de Genève concernant le tronçon d'autoroute que les Français souhaitent réaliser *grosso modo* entre Evian et Thonon. M. Morex ne reviendra pas sur le fond du sujet, mais il souhaite savoir d'abord si cela est vrai.

M. Walder répond par l'affirmative.

M. Morex demande ensuite si cette décision a été prise à l'unanimité du Conseil administratif.

M. Walder répond par la négative.

M. Morex demande enfin si cette décision a un coût financier.

M. Walder répond par la négative.

QO 353-2020 : M. Baertschi : Réaménagement de la route de Veyrier : choix et taille des essences d'arbres

M. Baertschi rappelle qu'à moyen terme, le bus à haut niveau de service passera à la route de Veyrier. Lors du vote du crédit relatif au réaménagement de la route, il s'était inquiété du fait que le projet déposé par le service d'urbanisme prévoyait des boules qui empêchaient de faire passer les arbres. Il a vu que ces arbres ont été dressés de façon à ne pas entrer en conflit avec le passage des bus. Il souhaite savoir quelle essence d'arbres a été choisie et quelle sera

la taille de ces arbres. Si M. Walder ne peut pas apporter une réponse aujourd'hui, M. Baertschi ne s'en formalisera pas. Ce qui l'intéresse, c'est de savoir comment la gestion de ces questions a été conduite.

M. Walder explique, comme mentionné à l'époque en commission, que le choix des arbres s'est tourné vers une essence de gabarit suffisant mais qui puisse également tenir des températures extrêmes. Comme ces arbres sont appelés à durer une cinquantaine d'années, il faut tenir compte de l'évolution climatique et des pics de température (chaud extrême, gel) qui auront lieu dans quelques années. M. Walder n'a plus en tête le nom de ces arbres – il s'agit d'un nom latin. Ils sont originaires du Japon mais ils sont très présents en Europe de l'Est. L'autre option aurait été les hêtres rouges, qui viennent d'Amérique du Nord. Ce sont des régions qui sont habituées à des variations extrêmes de température. Concernant ensuite le développement de ces arbres et les luminaires, M. Walder apportera une réponse plus détaillée lors du prochain Conseil municipal, après s'être assuré que tous les paramètres ont été pris en compte. Comme dans les autres rues, les arbres sont appelés à dépasser les luminaires à un moment donné mais, avant cela, ils doivent pousser. Et effectivement, quand ils sont encore trop bas, cela peut poser un problème pour le passage des bus.

QO 354-2020 : M. Baertschi : Vigne Rouge – pose d'un banc et aménagement d'une place de dépose-minute

M. Baertschi signale qu'avec les diverses activités qui ont lieu dans ce grand bâtiment se pose un problème – à son avis récurrent – pour les utilisateurs, en particulier pour les personnes âgées. Il a appris ce matin qu'une place de dépose-minute serait créée, mais qu'il faudra appeler l'Imad. Il ne sait pas s'il s'agit vraiment de la bonne solution. Le problème est réel : rien n'a été prévu pour déposer ou venir chercher une personne. Plusieurs utilisateurs souhaiteraient qu'il soit remédié à cette situation. Par ailleurs, certains souhaiteraient avoir un banc à disposition. M. Baertschi ne sait pas si le Conseil administratif pourra lui répondre, ou si c'est plutôt la fondation qui est concernée. Il a entendu ces demandes de la part de plusieurs habitants qui, par ailleurs, sont tout à fait satisfaits de leur logement.

M. Walder indique que des places de parking ont été louées par la fondation pour les besoins de ses locataires. Il confirme qu'une place de dépose-minute sera créée. Mais il faut un moyen pour réguler son utilisation afin d'éviter qu'elle ne soit squattée par un véhicule. M. Walder ne sait pas exactement ce qui sera mis en place, mais ces questions ont été discutées longuement avec la fondation. Il signale ensuite qu'un banc sera installé. En effet, à la demande de la fondation, la commune a accepté d'acheter un banc et de le poser. Mais comme il ne s'agit pas du domaine public communal, mais d'une PPE, la commune doit obtenir l'autorisation des copropriétaires avant de pouvoir poser ce banc. Dès qu'elle aura la confirmation que les copropriétaires sont d'accord, elle le posera afin que les habitants qui, par exemple, doivent attendre une personne qui vient les chercher en voiture puissent s'y asseoir.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h23.